



Appel à candidatures « *Souss Massa Investment Awards 2026* »

1. Contexte

Dans le cadre de l'exercice de ses missions prévues par la loi n° 47.18 telle que modifiée et complétée par les lois 22.24 et 23.25, relative aux Centres Régionaux d'Investissement et à la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement, et conformément aux orientations nationales en matière de promotion de l'investissement et de développement territorial, le Centre Régional d'Investissement Souss Massa (CRI SM) lance un appel à candidature pour décerner des trophées **Souss Massa Investment Awards au titre de la période 2022-2025**.

Ces trophées visent à distinguer les entreprises ayant contribué de manière significative, durable et structurante au développement économique, social et territorial de la région Souss Massa.

2. Objectifs

Le Souss Massa Investment Awards a pour objectifs de :

- Valoriser les initiatives d'investissement à fort impact régional ;
- Encourager la compétitivité, le transfert des technologies, l'innovation et la création d'emplois ;
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de responsabilité sociétale ;
- Renforcer l'attractivité économique de la région Souss Massa ;
- Mettre en lumière les entreprises contribuant au rayonnement national et international du territoire.

3. Catégories des trophées

Les trophées seront décernés, notamment, dans les catégories suivantes :

1. Trophée « Investisseur de l'année » ;
2. Trophée « Innovation » ;
3. Trophée « Impact social » ;
4. Trophée « Entrepreneuriat Féminin » ;

5. Trophée « Startup de l'année » ;
6. Trophée « Investisseur Marocains Du Monde ».

4. Conditions d'éligibilité

Peuvent faire acte de candidature les entreprises :

- Ayant réalisé un investissement significatif ou développé une activité structurante dans la région Sous Massa ;
- Légalement constituées et en situation régulière au regard de la législation en vigueur ;
- En situation régulière par rapport à leurs obligations fiscales, sociales et réglementaires.

5. Calendrier de déroulement

▪ Publication de l'appel à candidatures	25 février 2026
▪ Date limite du dépôt des candidatures	13 mars 2026
▪ Examen des candidatures et délibérations	Du 16 au 18 mars 2026
▪ Cérémonie de remise des trophées	04 avril 2026

6. Critères d'évaluation

Les candidatures seront examinées sur la base d'une grille d'évaluation prenant notamment les critères suivants :

Catégorie	Critères de sélection et d'évaluation	Pièces à fournir
Investisseur de l'Année	Investissement réalisé	- Note de présentation intégrant les critères de sélection et d'évaluation ; - Justificatifs par tout moyen (Exemple : CAPEX, autofinancement, bilans, contrats d'investissement, déclaration CNSS, maquette des emplois, prévisions d'embauche, fiches de poste, ...).
	Emplois créés (directs et indirects)	
	Qualité des emplois	
	Intégration territoriale	
Innovation	Innovation / différenciation	- Note de présentation intégrant les critères de sélection et d'évaluation ; - Justificatifs par tout moyen (Exemple : brevets, certifications, prototypes ou preuves techniques, rapports d'impact, conventions, contrats R&D, accords de collaboration, solutions énergétiques, audits ou certifications, ...)
	Impact mesuré	
	R&D / Partenariats	
	Transition digitale / énergétique	

- Les pièces justificatives requises ;
- Le règlement général signé et cacheté ;
- La déclaration sur l'honneur signée et cachetée.

La soumission des dossiers de candidature s'effectue à travers l'adresse :

InvestmentAwards@agadirinvest.com

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 13 mars 2026 à minuit.

9. Remise des trophées

- Les lauréats vainqueurs seront annoncés lors de la cérémonie Souss Massa Investment Awards ;
- Les trophées ont une valeur honorifique et symbolique, et visent à reconnaître publiquement l'excellence et la contribution des entreprises distinguées.

10. Dispositions finales

La participation au présent appel à candidature implique l'acceptation pleine et entière des dispositions qui le régissent.

Le CRI Souss Massa :

- Assiste les entreprises candidates à déposer et compléter leurs dossiers de candidatures ;
- Peut demander tout complément d'information nécessaire à l'instruction des dossiers ;
- Peut ne pas attribuer un ou plusieurs trophées si les candidatures ne répondent pas aux exigences de qualité attendues ;

Fait à Agadir, le

25 FEV. 2026

La Directrice du Centre
Régional d'investissement
Souss Massa P.I
Signée : KENZA GASSIB